

Membres présents : D'HAENE Dominique (HAI), DEWARD Willy (LGE), GROOS Paul (LUX), TRAUSCH Gérard (NAM) et VANCABEKE Pierre (BBW) - Invité : DELCHEF Jean-Pierre (président CA AWBB)

Suivant ordre du jour

### 1. Approbation PV n° 8 - réunion du 19/04/2006

1. Approuvé à l'unanimité

### 2. Commentaires sur les différents PV

1. LUX - CA 13 / Evaluation de l'AP LGE (si dépôt éventuel d'une motion de confiance) souhait d'être informé au préalable : dans l'éventualité du dépôt d'une motion de confiance, elle sera transmise aux parlementaires avant l'AG du 17 juin.
2. LGE - CA 13.4.1. / PA 90 : Il est précisé que par convention, visée à l'article PA 90 il est possible de neutraliser le paiement de l'indemnité de formation tant que le joueur reste dans le club où il est muté, mais elle reste due s'il est muté ultérieurement dans un autre club, sauf nouvelle convention.
3. LGE - CA 13.6.2 / Comptabilité des CP : le président apporte des précisions sur la responsabilité financière des CP par rapport à la Loi sur les volontaires ; des détails seront communiqués lors d'une prochaine réunion.
4. NAM - CA 13.8.2.1 / Organisation d'une compétition nationale minimales : la VBL ne semble pas prête et ne souhaite pas cette organisation la saison prochaine

### 3. Préparation de la 3<sup>ème</sup> AG de la saison (samedi 17 juin 2006)

1. Point 2 : rapport annuel du Conseil d'Administration
  - Explication d'une compétence « résiduaire » = compétence qui n'est pas réservée à l'AG de par la loi ou les statuts
2. Point 3 : rapport annuel des différents Départements Régionaux
  - La CL a relevé plusieurs coquilles dans les différents rapports ; les corrections seront signalées par le président et seront apportées sur le site.
  - 3.3.5. Arbitrages : HAI demande qu'un cours d'entraîneur pour les arbitres soit organisé.
  - 3.5.4. Formation des Cadres : La CL s'associe à la remarque du responsable du département sur les rapports non publiés par le Conseiller Pédagogique.
  - 3.12. LGE : Le nombre de visionnements est devenu satisfaisant (répartition par arbitre)
3. Point 4 : rapport du DGF et approbation (remplacé par rapport du trésorier général)
  - LGE : 4.10 – question sur l'application de la loi sur les volontaires pour les indemnités aux arbitres. En ce qui concerne les indemnités d'arbitrage, un accord a été conclu, il y a 2 ans, avec le Ministère des Finances (valable jusqu'à prochaine modification de la convention BRA) : elles ne sont pas visées par la nouvelle réglementation sur les indemnités aux volontaires.
  - HAI : 4.10 – information aux clubs sur la loi des bénévoles volontaires : une newsletter spéciale (30/06/06) traitera des conséquences de la loi sur la gestion des clubs.
  - Bilan : réunion ce vendredi 02 juin à 17h30 du DGF (chaque province ayant un représentant, les commentaires doivent être fait lors de cette réunion)
4. Point 9 : approbation des interprétations données par la Commission Législative
  - A la question de savoir si un membre d'un club peut être aligné comme joueur et officier comme coach dans une autre équipe de la même série (référence au PC 35), la CL est d'avis qu'un joueur ne peut pas être aligné dans une équipe d'un club et officier comme coach dans une autre équipe de la même série.
5. Point 10 : approbation des modifications de la convention AWBB -VBL
  - Une première ébauche est remise aux membres en séance et des explications sont apportées par le président en attente d'un accord prochain avec la VBL.
6. Point 12 : mise à jour des statuts de l'ASBL et du ROI
  - PA 75 bis – une correction du texte a été apportée et une dérogation exceptionnelle sera accordée aux clubs souhaitant l'application d'un matricule Bis (délai au 31 juillet 2006 inclus).
  - PC 53.4 – problème administratif – un document sera présenté pour la prochaine réunion.
  - PM 7 ter – corrections dans la référence de l'article et du titre

#### **Addendum à l'ordre du jour de l'AG**

- PM 9 – La CL finalise la rédaction du texte présenté, dont le principe a été voté lors l'AG de mars 2006.
  - TTA PC 35 : Jeunes : 5,00 € / Provinciales : 10,00 € / Régionales : 20,00 € / N2M – N3M – N1D : 50,00 € / N1M : 100,00 €.
7. Approbation du PA 32 : tableau en cours de rédaction
  8. Nomination des membres des organes judiciaires : L'avis des provinces concernées est donné en séance.

## **Le président de l'AWBB, appelé par une autre réunion, quitte la séance.**

### **4. Info CA / Dossiers - Questions**

1. Evaluation des Assemblées Provinciales : La CL déplore l'attitude d'un président de CP.
2. BBW – Jours de rencontres du championnat (PC 60.5) : la CL précise qu'aucune rencontre de jeunes ne peut débiter après 17h00, sans l'accord de l'équipe adverse (idem pour le vendredi)
3. LUX - Droit de formation / mise à jour du site (informations pour les clubs)
4. LUX - PC 1 : Un membre considéré comme arbitre pour le club A est muté vers le club B et devient « ayant droit » pour le club B: à qui va le bonus ? réponse en attente
5. LUX à propos du PA 39 (nombre d'AP), sollicite l'avis de la Commission Législative sur la possibilité d'organiser deux A.P. (une première en décembre qui viserait la préparation de la prochaine saison [différentes décisions], et la seconde en mai qui approuverait les rapports du comité et des commissions + élections)
6. LGE - Assemblée Provinciale (Province de Liège)
  - Concernant le problème posé par le refus du club de Belleflamme de monter en N1D, la CL donne la priorité au respect des statuts, par rapport à toute autre solution et s'accorde pour proposer des modifications statutaires en ce sens.
  - Comment éviter des situations semblables à l'avenir ? Proposition de modifier les compétences de la Commission Législative (PA 49)
7. NAM - Demande d'introduire auprès de l'AG de la FRBB du 24 juin, la possibilité d'aligner deux étrangères dans la compétition D1 Dames (PC 171-3)

Séance clôturée 20h25

Prochaine réunion de la Commission Législative : le **mercredi 21 juin 2006**

Dominique D'HAENE, présidente – Paul GROOS, secrétaire